

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

SAINTE-MARIE, WINNIPEG, 13 décembre 1881.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'exercice 1881.

Le 10 décembre dernier, j'ai reçu une lettre officielle du département de la justice, division des pénitenciers, m'informant que, par ordre en conseil, j'avais été nommé aumônier catholique du pénitencier de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, en remplacement du révérend père Lacombe, qui, à la suite du changement de sa position dans le diocèse, ne pouvant plus continuer sa fonction d'aumônier, avait donné sa démission.

Le dévouement bien connu et le zèle inexprimable avec lesquels le révérend père a constamment rempli ses fonctions pastorales pendant toute la durée de son ministère, ne seront jamais oubliés. Son départ a causé de grands et sincères regrets; car tout le monde admet qu'il était vraiment "*the right man in the right place.*"

Monsieur l'inspecteur, j'ai beaucoup de plaisir à vous dire que, depuis mon entrée en fonctions, la conduite générale des détenus catholiques a été de nature à me convaincre de leur désir de profiter de l'instruction religieuse qui leur était donnée. Il est, en vérité, consolant de voir l'ardeur avec laquelle ces infortunés s'efforcent d'apprendre et de pratiquer leurs devoirs de chrétien.

Les détenus parlant, pour la plupart, soit le français soit l'anglais, les sermons et les autres instructions sont toujours donnés dans ces deux langues.

J'ai souvent remarqué, avec satisfaction, que les prisonniers, en général, aiment beaucoup à lire. La lecture de bons livres est certainement un moyen très efficace de moralisation, et le plus agréable passe-temps durant les longues heures de réclusion passées dans une cellule. Livrés alors à eux-mêmes, comment supporteraient-ils la monotonie d'une pareille vie, s'ils n'avaient du moins liberté entière de lire.

Il y a bien une bibliothèque à la disposition des détenus; mais, malheureusement, je suis fâché d'avoir à ajouter qu'elle est si petite et si maigre sous tous les rapports qu'elle est tout-à-fait insuffisante. C'est pourquoi je prends la liberté d'appeler votre attention sur ce sujet digne de considération; on voudra sans aucun doute voter, à la première occasion, une nouvelle somme d'argent pour l'augmentation de notre collection de livres.

Avant de terminer ce rapport, permettez-moi, M. l'inspecteur, de rendre hommage devant vous à l'extrême bonté comme à l'aimable politesse du préfet et de son estimable épouse Mme Bedson. Je suis heureux aussi de témoigner que les gardes, catholiques ou protestants, se sont montrés pleins d'obéissance; et, enfin, que j'ai toujours admiré le bon ordre et la discipline qui règnent dans l'établissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. B. BAUDIN, O.M.I.,
Aumônier catholique.

M. J.-G. MOYLAN,
Inspecteur des pénitenciers.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

ST-JOHN'S COLLEGE, 5 octobre 1881.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel comme aumônier protestant du pénitencier du Manitoba.

Dans un établissement comme celui-ci, il est difficile d'avoir du nouveau à vous dire d'un exercice à l'autre. Lorsque c'est le même système parfait de discipline qui règne du commencement à la fin de l'année, il survient peu d'incidents pour rompre le cours réglé et égal des choses, peu de faits particuliers que je puisse vous relater.

Rien ne peut surpasser les attentions du préfet et des autres officiers et leurs prévenances pour les deux aumôniers.